

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 19 juillet 2017, à 12 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Période de commentaires des élus
- 10.03** Période de questions et commentaires du public
- 10.04** Amendement à la motion CA17 220243 relative à la motion pour la certification ISO 37 001 - Système de management anticorruption

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Ratification d'une dépense de 37 500 \$ pour la période du 1er janvier au 13 juillet 2017 et autorisation d'une dépense maximale de 42 500 \$ pour la période du 14 juillet au 31 décembre 2017, pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEO) (dossier 1177279012)
- 20.02** Octroi de contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ à différents organismes de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111013)
- 20.03** Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant total de 3 000 \$ à l'Éco-Quartier du Sud-Ouest (dossier 1177321006)

**40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 2204) afin d'autoriser les particuliers à tenir une vente-débarras le troisième samedi des mois de mai à octobre (dossier 1176347020)
- 40.02** Ordonnances - Événements publics (dossier 1177654004)
- 40.03** Ordonnance autorisant la vente sur le domaine public pour le service de valet de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal, dans le cadre du chantier de la rue Peel (dossier 1177010014)

- 40.04** Addenda - Ordonnance autorisant la tenue de l'événement « Film noir au canal », les 20 et 27 août 2017, de 20 h à 23 h, au square Saint-Patrick (dossier 1177654001)
- 40.05** Addenda - Ordonnances modifiant l'heure de l'événement « Parcours céramique », les 16 et 17 septembre 2017, de 9 h 30 à 18 h, sur le stationnement arrière du marché Atwater et ordonnances ajoutant les espaces de stationnement face au 6409, boulevard Monk, pour la tenue de l'événement « Les trois journées italiennes », du 18 au 20 août 2017 (dossier 1176748002)
- 40.06** Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour les immeubles situés au 7155 et au 7163, rue Hamilton (dossier 1173459004)
- 40.07** Modification du sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest (dossier 1177365009)
- 40.08** Opération cadastrale - Frais de parc de 48 820 \$ - lot 4 140 513 situé au 767, rue Saint-Rémi (dossier 1177695001)

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



**Dossier # : 1177279012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratification d'une dépense de 37 500 \$ pour la période du 1er janvier au 13 juillet 2017 et autorisation d'une dépense maximale de 42 500 \$ pour la période du 14 juillet au 31 décembre 2017, pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO)

De ratifier la dépense de 37 500 \$ pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO), pour la période 1er janvier 2017 au 13 juillet 2017;  
D'autoriser une dépense maximale de 42 500 \$ pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO), pour la période du 14 juillet au 31 décembre 2017;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-13 15:31

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177279012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratification d'une dépense de 37 500 \$ pour la période du 1er janvier au 13 juillet 2017 et autorisation d'une dépense maximale de 42 500 \$ pour la période du 14 juillet au 31 décembre 2017, pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO)

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin de rendre disponible l'information destinée aux citoyens du Sud-Ouest (avis légaux, activités culturelles, sportives, de loisirs, heures d'ouverture, etc.), l'arrondissement a recours aux services de Médias Transcontinental S.E.N.C. pour la publication de ses avis et annonces. La Voix Pop, publiée par Médias Transcontinental S.E.N.C., est le seul hebdomadaire local desservant Le Sud-Ouest. La publication des appels d'offres se fait par SEAO

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

Un journal hebdomadaire est un outil essentiel pour faire la publication d'avis légaux, pour informer les citoyens et faire la promotion des activités et des services de l'arrondissement. Pour l'application de certaines lois, la publication d'avis aux personnes intéressées dans un journal distribué sur le territoire de l'arrondissement est obligatoire. La publication des appels d'offres sur SEAO est obligatoire.

**JUSTIFICATION**

La Voix Pop, publiée par Médias Transcontinental S.E.N.C., est l'unique journal hebdomadaire distribué sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pouvant réaliser ces publications.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la dépense à ratifier pour la période du 1er janvier 2017 au 13 juillet 2017 est de 37 500 \$.

Il est à noter que le montant inscrit de 42 500 \$ n'est qu'à titre indicatif car l'achat d'espaces dans le journal dépend toujours des besoins opérationnels ou législatifs selon les projets réglementaires en cours. Il n'y a aucun montant minimum garanti, les paiements se

font au fur et à mesure des publications.

Les crédits pour cette dépense sont prévus au budget de fonctionnement 2017 et le détail se retrouve dans l'intervention financière. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daphné CLAUDE  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascale SYNNOTT  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2017-06-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Aurèle BLANCHETTE  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1175111013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de trois conventions et octroi d'une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme l'Association des jeunes de la Petite-Bourgogne, de 3 500 \$ à l'Organisme Centre africain de développement et d'Entraide et de 1 500 \$ à l'organisme Madame prend congé pour leur événement respectif dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2017

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel de projet Valoriser la diversité:

Organisme	Projet	Montant
<ul style="list-style-type: none"> <li>Association des jeunes de la Petite-Bourgogne</li> </ul>	Valoriser la diversité	5000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Madame prend congé</li> </ul>	Valoriser la diversité	1500 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre africain de développement et d'entraide</li> </ul>	Valoriser la diversité	3500 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-13 13:32

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175111013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de trois conventions et octroi d'une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme l'Association des jeunes de la Petite-Bourgogne, de 3 500 \$ à l'Organisme Centre africain de développement et d'Entraide et de 1 500 \$ à l'organisme Madame prend congé pour leur événement respectif dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1er décembre 2015, les élus municipaux de l'arrondissement du Sud-Ouest ont adopté une motion pour la solidarité et la création de liens sociaux entre les citoyens. Il a été résolu d'organiser, pour 2016, un événement ayant pour objectifs de valoriser la diversité au sein de l'arrondissement et de créer des liens entre les communautés. À la suite de plusieurs rencontres célébrées en 2017 avec les milieux, et malgré le succès du festival réalisé au parc Vinet en 2016, il a été résolu de financer des projets par quartier plutôt que de faire un grand événement central. Ces projets devaient, comme en 2016, répondre aux critères suivants:

- valoriser l'apport des immigrants au Sud-Ouest, à ses quartiers;
- valoriser l'apport de chacun, actuellement;
- reconnaître l'autre;
- apprendre de l'histoire de son quartier, renforcer le sentiment d'appartenance à son quartier, ses voisins.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1er décembre 2015 - CA15 22 0440 Motion pour la solidarité et la création de liens sociaux au sein de la diversité de l'arrondissement du Sud-Ouest  
CA16 22 0227 du 7 juin 2016

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière non récurrente de 23 500 \$ pour l'année 2016 à l'Association des jeunes de la Petite-Bourgogne pour l'événement Vivre ensemble 2016 (dossier 1164399002)

## DESCRIPTION

### 1. Nom de l'organisme : Association des jeunes de la Petite Bourgogne

**Nom du projet :** Festival de la Petite Bourgogne

**Brève description du projet :** À travers l'organisation d'un Festival incluant de la musique, de la nourriture, des jeux, etc. inviter les participants à prendre conscience de la diversité de tradition, de langues, de coutumes, de religions, d'origines ethniques, d'orientations sexuelles qui forment notre richesse comme société. Mettre en valeur la contribution de personnalités de la Petite-Bourgogne.

**Montant de la contribution recommandé : 5 000 \$**

### 2. Nom de l'organisme : Centre Africain de Développement et d'Entraide (CADE)

**Nom du projet :** Vers une meilleure compréhension de l'autre

**Brève description du projet :** À travers l'organisation de contes/spectacles, d'un débat/conférence et de l'Organisation d'une fête de Noël, favoriser le rapprochement interculturel et la compréhension de la diversité culturelle en vue d'assurer une cohabitation harmonieuse .

**Montant de la contribution recommandé : 3 500 \$**

### 3. Nom de l'organisme : Madame Prend Congé

**Nom du projet :** Mieux vivre ensemble

**Brève description du projet :** Organiser des rencontres de discussion sur les enjeux d'exclusion et de racisme et l'impact sur la vie des personnes qui le subissent. Mettre en valeur les différentes contributions de différentes communautés pour assurer le bien-être des personnes qui sont à Montréal depuis de nombreuses générations ou qui viennent d'arriver.

**Montant de la contribution recommandé : 1 500 \$**

## JUSTIFICATION

À partir de la motion adoptée le 1er décembre 2015 par les élus municipaux de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la solidarité et la création de liens sociaux entre les citoyens, et à la suite du bilan de l'événement de 2016 au parc Vinet, nous avons recouru à un appel de projets auprès des organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire. Par la suite, l'arrondissement a réuni un comité de sélection afin d'analyser et de recommander les projets jugés pertinents. Les critères qui ont orienté la sélection des projets sont la qualité de la concertation, la qualité du montage financier, le respect des objectifs, la capacité de réalisation, la portée du projet et finalement l'appréciation générale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Organisme	Projet	Soutien recommandé	% du budget total
1	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite Bourgogne	5 000 \$	26,31 %
2	Centre Africain de Développement et d'entraide (CADE)	Vers une meilleure compréhension de l'autre	3 500 \$	100 %
3	Madame Prend Congé	Mieux vivre ensemble	1 500 \$	22,44 %

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le bien vivre ensemble se concrétise relativement bien dans le Sud-Ouest il n'en demeure pas moins que certaines tensions se font sentir. L'arrivée dans nos quartiers de nouveaux arrivants venus d'ailleurs et qui découvrent à tâtons nos façons de faire et de cohabiter, se fait parfois difficilement. Les différences culturelles, d'origine, de croyances religieuses, d'us et coutumes sont souvent ressenties comme des éléments qui nous séparent plutôt que des éléments qui nous ouvrent l'esprit qui nous permettent d'évoluer et de grandir comme être humain et qui finissent par nous rapprocher. Les activités proposées dans les trois projets ici présentés cherchent justement à favoriser ce rapprochement, à renforcer le sentiment d'appartenance et celui d'inclusion.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion se fera essentiellement via les différents outils de communication des organismes du quartier et de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les organismes s'engagent à fournir le rapport final aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-13

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1177321006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant total de 3 000 \$ à l'Éco-Quartier du Sud-Ouest.

D'octroyer d'une contribution financière non récurrente totalisant 3 000 \$ à l'Éco-Quartier du Sud-Ouest, pour la réalisation de deux murales dans la ruelle Hurteau.  
Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-17 08:49

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177321006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant total de 3 000 \$ à l'Éco-Quartier du Sud-Ouest.

**CONTENU****CONTEXTE**

Soutenir l'**Éco-Quartier du Sud-Ouest**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 3000 \$ pour la réalisation de deux murales dans la ruelle Hurteau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Éco-Quartier du Sud-Ouest 3000 \$**  
255, avenue Ash  
Montréal (Québec)  
H3K 2R1

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution de 3000 \$ est financée par une affectation surplus de gestion affecté à d'autres fins. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme à la politique d'utilisation des surplus; cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia GOULET  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-13

Marie OTIS  
Directrice de cabinet en arrondissement



**Dossier # : 1176347020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 2204) afin d'autoriser les particuliers à tenir une vente-débarras le 3e samedi des mois de mai à octobre, en plus du 1er samedi.

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 2204) afin d'autoriser les particuliers à effectuer une vente-débarras le 3e samedi des mois de mai à octobre.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-11 08:49

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176347020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 2204) afin d'autoriser les particuliers à tenir une vente-débarras le 3e samedi des mois de mai à octobre, en plus du 1er samedi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite apporter des modifications à son Règlement régissant les ventes-débarras (RCA11 2204) afin d'autoriser les particuliers à tenir une vente-débarras le 3e samedi de chaque mois, de mai à octobre, en plus du 1er samedi déjà autorisé. La modification vient également permettre de remettre la vente le dimanche suivant en cas de pluie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

5 avril 2011 : Résolution CA11 220127 - Adoption - Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1114243006).

**DESCRIPTION**

Actuellement, les particuliers sont autorisés à tenir une vente-débarras le 1er samedi des mois de mai à octobre, entre 8 h et 18 h. La modification permet de tenir une vente-débarras également le 3e samedi de chaque mois entre mai et octobre, ainsi que de reporter la vente-débarras les 1er et 3e dimanche du mois en cas de pluie.

**JUSTIFICATION**

La modification permet plus de flexibilité aux citoyens quant à l'horaire des ventes-débarras afin qu'ils puissent donner une deuxième vie à leurs objets excédentaires. La modification ne constitue pas une augmentation significative du nombre de ventes-débarras permises, donc les nuisances qui sont associées à ce genre d'activité sont mitigées.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La modification sera communiquée sur le site internet de l'arrondissement, les médias sociaux et auprès des tables de concertation locales.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et projet de règlement : 18 juillet 2017  
Adoption par le conseil d'arrondissement : Août 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2017-07-10

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Julie NADON

Chef de division



**Dossier # : 1177654004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Événements publics

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Soirée cinéma et musique dans la Petite-Bourgogne	Parc Sainte-Cunégonde	L'événement: Tous les samedis, du 5 août au 2 septembre 2017, de 17 h à 22 h Montage: Tous les samedis, du 5 août au 2 septembre 2017, de 13 h à 17 h Démontage: Tous les samedis, du 5 août au 2 septembre 2017, de 22 h à 23 h En cas de pluie : Annulé
Cinéma en famille à la belle étoile	Carré d'Hibernia	L'événement: Lundi le 14 août 2017 et mardi le 22 août 2017, de 19 h à 21 h Montage: Lundi le 14 août 2017 et mardi le 22 août 2017, de 18 h 30 à 19 h Démontage: Lundi le 14 août 2017 et mardi le 22 août 2017, de 21 h à 21 h 30 En cas de pluie: Annulé
GBBQ - Hibernia	Carré d'Hibernia	L'événement: Vendredi le 25 août 2017, de 13 h à 18 h Montage: Vendredi le 25 août 2017, de 12 h à 13 h Démontage: Vendredi le 25 août 2017, de 18 h à 19 h

Fête de début d'année 2017-2018	Parc Angrignon (site la clairière)	<p>En cas de pluie: Reporté au vendredi 8 septembre 2017, aux mêmes heures</p> <hr/> <p>L'événement: Dimanche le 27 août 2017, de 11 h à 19 h  Montage: Dimanche le 27 août 2017, de 8 h à 11 h  Démontage: Dimanche le 27 août 2017, de 19 h à 20 h  En cas de pluie: Reporté au dimanche 3 septembre 2017, aux mêmes heures</p>
---------------------------------	------------------------------------	---

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-13 13:31

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177654004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Événements publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39);

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Soirée cinéma et musique dans la Petite-Bourgogne Première édition  
Cinéma en famille à la belle étoile Première édition  
GBBQ (BBQ corporatif Joe Beef) CA16 22 0313 10-08-2017 Ordonnances - Événements publics  
Fête de début d'année CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
Soirée cinéma et musique dans la Petite-Bourgogne	Parc Sainte-Cunégonde	L'événement: Tous les samedis, du 5 août au 2 septembre 2017, de 17 h à 22 h

		Montage: Tous les samedis, du 5 août au 2 septembre 2017, de 13 h à 17 h Démontage: Tous les samedis, du 5 août au 2 septembre 2017, de 22 h à 23 h En cas de pluie : Annulé
Cinéma en famille à la belle étoile	Carré d'Hibernia	L'événement: Lundi le 14 août 2017 et mardi le 22 août 2017, de 19 h à 21 h Montage: Lundi le 14 août 2017 et mardi le 22 août 2017, de 18 h 30 à 19 h Démontage: Lundi le 14 août 2017 et mardi le 22 août 2017, de 21 h à 21 h 30 En cas de pluie: Annulé
GBBQ - Hibernia	Carré d'Hibernia	L'événement: Vendredi le 25 août 2017, de 13 h à 18 h Montage: Vendredi le 25 août 2017, de 12 h à 13 h Démontage: Vendredi le 25 août 2017, de 18 h à 19 h En cas de pluie: Reporté au vendredi 8 septembre 2017, aux mêmes heures
Fête de début d'année 2017-2018	Parc Angrignon (site la clairière)	L'événement: Dimanche le 27 août 2017, de 11 h à 19 h Montage: Dimanche le 27 août 2017, de 8 h à 11 h Démontage: Dimanche le 27 août 2017, de 19 h à 20 h En cas de pluie: Reporté au dimanche 3 septembre 2017, aux mêmes heures

## JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agents de projets, promotions et événements  
spéciaux

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-13

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---



**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1177010014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance autorisant la vente sur le domaine public pour le service de valet de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal, dans le cadre du chantier de la rue Peel.

D'édicter l'ordonnance nécessaire afin d'autoriser la vente sur le domaine public pour le service de valet de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal, dans le cadre du chantier de la rue Peel, du 20 juillet au 31 juillet 2017, en vertu du règlement suivant :

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC**  
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-12 16:01

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177010014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance autorisant la vente sur le domaine public pour le service de valet de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal, dans le cadre du chantier de la rue Peel.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un important chantier de réfection des infrastructures souterraines a lieu sur la rue Peel jusqu'à la fin de l'automne 2017. Ce chantier a d'importantes répercussions sur la circulation et le stationnement, ce qui nuit grandement aux commerçants de la rue Peel et des environs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'arrondissement met à la disposition une partie du stationnement « BONA », situé au coin des rues Ann et William, à la SDC Les Quartiers du canal pour un service de valet pour la clientèle du secteur.

Une ordonnance doit être édictée en vertu du :

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC**  
(R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

**JUSTIFICATION**

Les chantiers ont un impact majeur sur les commerçants. Une solution alternative au stationnement sur rue peut contribuer à maintenir la vitalité commerciale du secteur. Le service additionnel de valet et stationnement soutiendra les efforts dans ce sens.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
Commissaire au développement économique

#### ENDOSSÉ PAR

Julie NADON  
Chef de division Urbanisme

Le : 2017-07-12

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON  
Chef de division



**Dossier # : 1177654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Ordonnance modifiant le lieu de l'événement « Festival Quartiers Danses » pour la terrasse du marché Atwater et ordonnance autorisant la fermeture de la rue Ropery, entre les rues Grand-Trunk et Mullins, dans le cadre de l'événement « Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles »

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Festival Quartiers Danses	Terrasse est du Marché Atwater	L'événement: Samedi 8 juillet 2017 et samedi 26 août 2017 de 12 h à 13 h 15
Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Rue Ropery, entre les rues Grand Trunk et Mullins	L'événement: Samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 22 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);

Et d'abroger les ordonnances OCA17 22 0201, OCA17 22 0203, OCA17 22 0203.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-06-21 16:39

**Signataire :** Babak HERISCHI

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1177654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Ordonnance autorisant la tenue de l'événement « Film noir au canal », les 20 et 27 août 2017, de 20 h à 23 h, au square Saint-Patrick

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Film noir au Canal	Square Saint-Patrick	L'événement: Dimanche 20 et 27 août 2017 de 20 h à 23 h Montage: Dimanche 20 et 27 août 2017 de 18 h à 20 h Démontage: Dimanche 20 et 27 août 2017 de 23 h à 00 h En cas de pluie : Reporté au lundi suivant

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-11 08:48

**Signataire :**

Babak HERISCHI

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Ordonnance modifiant le lieu de l'événement « Festival Quartiers Danses » pour la terrasse du marché Atwater et ordonnance autorisant la fermeture de la rue Ropery, entre les rues Grand-Trunk et Mullins, dans le cadre de l'événement « Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles »

**CONTENU****CONTEXTE**

Les organisateurs de l'événement " Festival Quartier Danses " ont modifié le site de leur événement (terrasse Est du Marché Atwater plutôt que le Parc Madeleine-Parent), abrogeant ainsi leurs demandes de dérogations (ordonnances OCA17 22 0201, OCA17 22 0203, OCA17 22 0203) concernant le bruit, le respect, le civisme et la propreté, puis la paix et l'ordre sur le domaine public.

En outre, les organisateurs de l'événement « Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles » ont demandé la fermeture de la rue Ropery (entre la rue Grand Trunk et la rue Mullins), ajoutant ainsi une demande de dérogation en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agent de projets



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Ordonnance autorisant la tenue de l'événement « Film noir au canal », les 20 et 27 août 2017, de 20 h à 23 h, au square Saint-Patrick

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisateur de l'événement " Film Noir au Canal " a ajouté deux dates à son événement (ajout de deux dimanches, soit le 20 et le 27 août 2017).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agent de projets

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177654001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Événements publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).
- Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004, article 17)
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Activités plein air Première édition  
Repères 2017 Première édition  
Marche Papatomik Première édition  
Freiner la chute Première édition  
Fête nationale russe Première édition  
Cyclovia du Sud-Ouest CA16 22 0114 08-03-2016 Ordonnances - Événements publics  
Lettres d'amour aux arbres Première édition  
La Place du Marché Première édition  
Festival Folk CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics  
Marché Griffintown CA16 22 0237 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics  
Fête nationale / L'Auguste Théâtre CA13 22 0196 07-05-2013 Ordonnances - Événements publics  
Fête nationale / Chevaliers de Colomb CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics  
Fête nationale Hibernia / CADE CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics

Eid Prayer CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Inauguration Oscar-Peterson Première édition  
 Balle au mur CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Cinéma sous les étoiles CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics  
 BBQ annuel de Tyndale St-Georges CA16 22 0207 27-05-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Concert de musique Jazz Première édition  
 Festival de jeux géants CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Festival Quartiers Danses CA14 22 0379 02-09-2014 Ordonnances - Événements publics  
 Fête champêtre de la fraternité des policiers CA15 22 0471 01-12-2015 Ordonnances - Événements publics  
 Messe extérieure et pique-nique Première édition  
 Film noir au Canal CA16 22 0358 06-09-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Festival familial Lifefest CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Vente de débarras / Rue Laprairie CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles CA14 22 0321 30-06-2014 Ordonnances - Événements publics  
 Musique pour les piscines saison estival 2017 Première édition  
 Pacte au Parc Première édition  
 Cinéma en plein air Première édition  
 Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest CA15 22 0223 02-06-2015 Ordonnances autorisant la vente d'aliments et de produits dérivés de leur sport aux parcs De La Vérendrye, D'Arcy-McGee, Le Ber, Ignace-Bourget, Gadbois, Hibernia, Oscar-Peterson et Vinet lors des parties et des entraînements des organismes sportifs suivants ACES FOOTBALL, ABSOM, ASSOM, ATSOM et Dj Sports, pour la saison régulière 2015

## DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
Activités plein air	Oscar-Peterson	L'événement : Lundi 12 juin, 10 juillet, 31 juillet 2017 de 16 h 30 à 20 h 30. / Vendredi 16 juin 2017 de 19 h à 20 h / Samedi 8 juillet et 29 juillet de 13 h à 14 h. Montage : Lundi 12 juin, 10 juillet, 31 juillet 2017 de 16 h 00 à 16 h 30. / Vendredi 16 juin 2017 de 18 h 30 à 19 h / Samedi 8 juillet et 29 juillet de 12 h 30 à 13 h. Démontage : Lundi 12 juin, 10 juillet, 31 juillet 2017 de 20 h 30 à 21 h / Vendredi 16 juin 2017 de 20 h à 20 h 30 / Samedi 8 juillet et 29 juillet de 14 h à 14 h 30. En cas de pluie : Remis le mercredi 14 juin, mercredi 12

Repères 2017	Place des Aiguilleurs (promenade Smith)	juillet, samedi 15 juillet, mercredi 2 août et samedi 5 août 2017. L'événement: Du jeudi 15 au dimanche 25 juin 2017 de 12 h à 19 h / jour Montage: Du mercredi 7 au mercredi 14 juin 2017 de 8 h à 20 h / jour Démontage: Du lundi 26 au mardi 27 juin 2017 de 8 h à 20 h / jour En cas de pluie : Maintenu
Marche Papatomik	Parc Angrignon - site La plaine	L'événement: Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 15 h 30 Montage: Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 10 juin 2017 de 15 h 30 à 16 h 30 En cas de pluie : Remis aux mêmes heure le dimanche 11 juin 2017
Freiner la chute	Espace public adjacent au métro Lionel-Groulx	L'événement: Samedi 10 juin 2017 de 10 h 30 à 16 h Montage: Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 10 h 30 Démontage: Samedi 10 juin 2017 de 16 h à 17 h En cas de pluie : Remis au même heure le samedi 17 juin 2017
Fête nationale russe	Angrignon - site la clairière	L'événement: Dimanche 11 juin 2017 de 10 h à 20 h Montage: Dimanche 11 juin 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Dimanche 11 juin 2017 de 20 h à 21 h En cas de pluie : Maintenu
Cyclovia du Sud-Ouest	Boulevard Monk, entre la rue Saint-Patrick et la rue Raudot ; Rue Raudot, entre le boulevard Monk et la rue Jogues ; Rue Jogues, entre la rue Raudot et le boulevard des Trinitaires ; Parc Garneau ; Rue De Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand	L'événement: Dimanche le 11 juin 2017 de 12 h à 16 h ; Dimanche le 9 juillet de 2017 de 12 h à 16 h ; Dimanche 10 août 2017 de 12 h à 16 h ; Dimanche 1er octobre 2017 de 12 h à 16 h Montage de 9 h à 12 h Démontage de 16 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu
Lettres d'amour aux arbres	Square Sir-George-Étienne- Cartier Parc Marguerite-Bourgeoys Parc des Meubliers	Lundi 12 juin au dimanche 27 août 2017

La Place du Marché	Parc Ste-Cunégonde Parc Garneau	L'événement: Tous les jeudis aux dimanches, du jeudi 15 juin 2017 au vendredi 8 septembre 2017 En cas de pluie: Annulé
	Terrasse du Marché Atwater et le placottoir sur la rue Saint- Ambroise	
Festival Folk	Parc de l'ancienne-cour-de- trriage	Événement : Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 juin 2017 de 11 h à 23 h Montage : Jeudi 15 juin 2017 de 8 h à 22 h Démontage : Lundi 19 juin 2017 de 7 h à 12 h En cas de pluie: Maintenu
Marché Griffintown	Parc du Bassin à Gravier	L'événement: Tous les dimanches, du 18 juin au 24 septembre 2017 de 9 h 30 à 13 h 30 Montage: Les dimanches, du 18 juin au 24 septembre 2017 de 8 h à 9 h 30 Démontage: Les dimanches, du 18 juin au 24 septembre 2017 de 13 h 30 à 15 h En cas de pluie: Maintenu
Fête nationale / L'Auguste Théâtre	Stationnement arrière du Marché Atwater et sur la rue Greene, entre la rue Saint- Ambroise et l'avenue Atwater	L'événement: Du vendredi 23 juin 2017 de 14 h au samedi 24 juin 2017 à 1 h Montage: Jeudi 22 juin 2017 de 20 h au vendredi 23 juin 2017 à 14 h Démontage: Samedi 24 juin 2017 de 1 h à 6 h En cas de pluie : Maintenu
Fête nationale / Chevaliers de Colomb	Sur la rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	L'événement: Samedi le 24 juin 2017 de 13 h à 23 h Montage: Samedi le 24 juin 2017 de 6 h à 13 h Démontage: Samedi le 24 juin 2017 de 23 h à 24 h En cas de pluie : Maintenu
Fête nationale Hibernia / CADE	Carré d'Hibernia et parc Saint- Gabriel	L'événement: Samedi le 24 juin 2017 de 10 h à 22 h Montage: Samedi le 24 juin 2017 de 8 h à 10 h Démontage: Samedi le 24 juin 2017 de 22 h à 0 h En cas de pluie : Maintenu
Eid Prayer	Parc Vinet	L'événement: Dimanche le 25 juin 2017 de 8 h à 12 h Montage: Dimanche le 25 juin 2017 de 6 h à 8 h Démontage: Dimanche le 25 juin 2017 de 12 h à 13 h En cas de pluie : Remis le

Inauguration Oscar-Peterson	Parc Oscar-Peterson	<p>lundi 26 juin 2017, aux mêmes heures</p> <p>L'événement: Mardi le 27 juin 2017 de 17 h à 20 h  Montage: Mardi le 27 juin 2017 de 14 h à 17 h  Démontage: Mardi le 27 juin 2017 de 20 h à 21 h  En cas de pluie: Maintenu</p>
Balle au mur	Parc Le Ber	<p>L'événement: Samedi 1er juillet 2017 de 9 h à 21 h  Montage: Samedi 1er juillet 2017 de 8 h à 9 h  Démontage: Samedi 1er juillet 2017 de 21 h à 21 h 30  En cas de pluie : Remis au dimanche 2 juillet 2017</p>
Cinéma sous les étoiles	Parc Saint-Gabriel	<p>L'événement: Mardi 4, 11, 18, 25 juillet et 1, 8, 15 août 2017 de 20 h à 23 h  Montage: Mardi 4, 11, 18, 25 juillet et 1, 8, 15 août 2017 de 18 h 30 à 20 h  Démontage: Mardi 4, 11, 18, 25 juillet et 1, 8, 15 août 2017 de 23 h à 00 h  En cas de pluie : Annulé</p>
BBQ annuel de Tyndale St-Georges	Parc Jessie-Maxwell-Smith et sur la rue Carré Richmond Ouest, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Richmond	<p>L'événement: Vendredi le 7 juillet 2017 de 15 h à 19 h  Montage: Vendredi le 7 juillet 2017 de 8 h à 15 h  Démontage: Vendredi le 7 juillet de 19 h à 20 h  En cas de pluie : Maintenu</p>
Concert de musique Jazz	Square Sir-George-Étienne-Cartier	<p>L'événement: Les vendredi du 7 juillet au 4 août 2017 de 19 h à 20 h 30  Montage: Les vendredi du 7 juillet au 4 août 2017 de 15 h à 19 h  Démontage: Les vendredi du 7 juillet au 4 août 2017 de 20 h 30 à 22 h  En cas de pluie : Annulé</p>
Festival de jeux géants	Terrasse Est du Marché Atwater	<p>L'événement: Samedi le 8 juillet, de 11 h à 19 h et dimanche le 9 juillet 2017 de 11 h à 17 h  Montage: Samedi le 8 juillet et dimanche le 9 juillet 2017 de 8 h à 11 h  Démontage: Samedi le 8 juillet 2017 de 19 h à 21 h et dimanche le 9 juillet 2017, de</p>

Festival Quartiers Danses	Parc Madeleine-Parent	17 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu L'événement: Samedi 8 juillet 2017 et samedi 26 août 2017 de 12 h à 13 h 15 Montage: Samedi 8 juillet 2017 et samedi 26 août 2017 de 10 h à 12 h Démontage: Samedi 8 juillet 2017 et samedi 26 août 2017 de 13 h 15 à 14 h En cas de pluie : Annulé
Fête champêtre de la fraternité des policiers	Parc Angrignon (site La clairière)	L'événement: Samedi 8 juillet 2017 de 9 h 30 à 16 h 30 Montage: Vendredi 7 juillet 2017 de 12 h à 20 h Démontage: Samedi 8 juillet 2017 de 16 h 30 à 19 h En cas de pluie : Maintenu
Messe extérieure et pique-nique	Parc Angrignon (site du pavillon de l'étang)	L'événement: Dimanche 9 juillet 2017 de 11 h À 17 h Montage: Dimanche 9 juillet 2017 de 9 h À 11 h Démontage: Dimanche 9 juillet 2017 de 17 h À 18 h 30 En cas de pluie : Annulé
Film noir au Canal	Square Saint-Patrick	L'événement: Dimanche 9, 16, 23, 30 juillet 6, 13 août 2017 de 20 h à 23 h Montage: Dimanche 9, 16, 23, 30 juillet 6, 13 août 2017 de 18 h à 20 h Démontage: Dimanche 9, 16, 23, 30 juillet 6, 13 août 2017 de 19 h à 23 h à 00h En cas de pluie : Reporté au lundi
Festival familial Lifefest	Parc Vinet	L'événement: Samedi le 15 juillet 2017 de 12 h à 17 h Montage: Samedi le 15 juillet 2017 de 10 h à 12 h Démontage: Samedi le 15 juillet 2017 de 17 h à 18 h En cas de pluie: Maintenu
Vente de débarras / Rue Laprairie	Sur la rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	L'événement: Samedi 29 juillet et samedi 30 septembre 2017 de 9 h à 18 h Montage: Samedi 29 juillet et samedi 30 septembre 2017 de 6 h à 9 h Démontage: Samedi 29 juillet et samedi 30 septembre 2017 de 18 h à 19 h En cas de pluie : Remis au lendemain dimanche 30 juillet

Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Carré d'Hibernia, parc Saint-Gabriel et parade avec fanfare selon le trajet suivant: <ul style="list-style-type: none"> <li>· Départ rue Roperly (Carré d'Hibernia) en direction Ouest, vers la rue Charlevoix ;</li> <li>· Virage vers le Sud sur la rue Charlevoix en direction de la rue Knox ;</li> <li>· Virage vers l'Est sur la rue Knox en direction de la rue Charon ;</li> <li>· Virage vers le Sud-Est sur la rue Charon en direction de la rue Wellington ;</li> <li>· Virage vers l'Est sur la rue Wellington en direction de la rue de la Sucrierie ;</li> <li>· Virage vers le Nord sur la rue de la Sucrierie en direction de la rue Grand Trunk ;</li> <li>· Virage vers l'Ouest sur la rue Grand Trunk en direction de la rue Roperly;</li> <li>· Arrêt final de la fanfare au Carré d'Hibernia.</li> </ul>	2017 et/ou au dimanche 1er octobre 2017 L'événement: Samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 22 h Montage: Samedi 29 juillet 2017 de 8 h à 10 h Démontage: Samedi 29 juillet 2017 de 22 h à 00 h En cas de pluie : Maintenu
Musique pour les piscines saison estivale 2017	Piscine Ignace-Bourget et piscine Cartier	du samedi 24 juin au lundi 28 août 2017 de 10 h 30 à 20 h
Pacte au Parc	Parc Campbell-Ouest et parc Ignace-Bourget	Les lundi au vendredi du lundi 26 juin 2017 au vendredi 25 août 2017 de 16 h à 23 h
Cinéma en plein air	Parc Saint-Jean-de-Matha  Parc Campbell-Ouest	Vendredi 21 juillet et 25 août 2017 de 17 h à 23 h Vendredi 1er septembre 2017 de 9 h à 23 h  Vendredi 28 juillet, 4 août, 11 août, 18 août 2017 de 17 h à 23 h
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parcs Le Ber et De La Vérendrye  Parcs Gadbois, Le Ber, Vinet, D'Argenson, Ignace-Bourget et carré d'Hibernia	Du mercredi 7 juin au dimanche 19 novembre 2017, lors des joutes et entraînements de Aces Football  Du mercredi 7 juin au jeudi 31 août 2017, lors des joutes et



	Parcs D'Arcy-McGee, Ignace-Bourget et De La Vérendrye	entraînements de l'Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal (ABSOM)
	Parc De La Vérendrye	Du mercredi 7 juin au jeudi 31 août 2017, lors des joutes et entraînements de l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal (ASSOM)
	Parc Oscar-Peterson	Du mercredi 7 juin au dimanche 1er octobre 2017, lors des joutes et entraînements de l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal (ATSOM)
		Du mercredi 7 juin au dimanche 27 août 2017, lors des joutes et entraînements de D.J. sports club inc.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agents de projets, promotions et événements  
spéciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-23

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1176748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Ordonnances modifiant l'heure de l'événement « Parcours céramique », les 16 et 17 septembre 2017, de 9 h 30 à 18 h, sur le stationnement arrière du marché Atwater et ordonnances ajoutant les espaces de stationnement face au 6409, boulevard Monk, pour la tenue de l'événement « Les trois journées italiennes », du 18 au 20 août 2017

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Les trois journées italiennes	Face au 6409 boulevard Monk dans les espaces de stationnement SQ 357 à SQ 360	L'événement: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 11 h à 21 h Montage: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 9 h à 11 h Démontage: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 21 h à 22 h En cas de pluie : Maintenu
Parcours Céramique	Stationnement arrière, côté Sud, du Marché Atwater (entrée sur la rue Saint-Ambroise)	L'événement: Samedi le 16 septembre et dimanche le 17 septembre 2017, de 9 h 30 à 18 h les deux jours Montage: Vendredi le 15 septembre 2017, de 9h à 17 h Démontage: Lundi le le 18 septembre 2017, de 8 h à 15 h En cas de pluie : Maintenu

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));

- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-12 16:00

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Ordonnances modifiant l'heure de l'événement « Parcours céramique », les 16 et 17 septembre 2017, de 9 h 30 à 18 h, sur le stationnement arrière du marché Atwater et ordonnances ajoutant les espaces de stationnement face au 6409, boulevard Monk, pour la tenue de l'événement « Les trois journées italiennes », du 18 au 20 août 2017

**CONTENU****CONTEXTE****Contenu**

L'organisatrice de l'événement " Parcours Céramique " a modifié l'horaire de son événement (9h30 à 18h00 pour les deux journées des 16 et 17 septembre 2017).

L'organisateur de l'événement " Les 3 journées italiennes " a modifié le lieu de son événement pour y ajouter les espace de stationnement SQ 357 à SQ 360 face au 6409 boulevard Monk.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agent de projets

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Événements publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 22007, article 68) (pour l'année 2017)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Fête des voisins CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics  
 Marché de proximité Première édition  
 Journée hot-dog camp de jour Première édition  
 Journée Tremplin Santé Première édition  
 OFF-ADOS Première édition  
 Cinéma clair de lune Première édition  
 BBQ Sekure Merchants Première édition  
 Jeux de la rue CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics  
 NCC Royal Arthur reunion Picnic CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Place à la Dame Première édition  
 Fête des camps de jour du Sud-Ouest CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Swish Montréal Première édition  
 BBQ sound system CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics  
 BBQ MPC Première édition  
 BBQ Vigilant Première édition  
 Grande tournée 375e Première édition

BBQ MSC CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Fête de quartier vecsp CA16 22 0289 05-07-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Barefoot in the park CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics  
 BBQ capital one Première édition  
 Concert Campbell CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Vue de ruelle 375e / Ruelle De Biencourt Première édition  
 Vue de ruelle 375e / Ruelle Desnoyers Première édition  
 Vue de ruelle 375e / Ruelle Blake Première édition  
 Montréal symphonique Première édition  
 Fête ASSOM Première édition  
 Les trois journées italiennes Première édition  
 BBQ Amazigh Première édition  
 Dog fest Montreal CA16 22 0358 06-09-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Épluchette de blé d'inde CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Défi Charbonneau CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Course familiale famijeunes CA16 22 0313 10-08-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Festival de la Petite-Bourgogne CA16 22 0035 12-01-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Randonnée de l'espoir CA16 22 0070 02-02-2016 Ordonnances - Événements publics  
 À Saint-Henri on est tricoté serré! CA16 22 0358 06-09-2016 Ordonnances - Événements publics  
 Parcours céramique Première édition

## DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
Fête des voisins	Divers (Arrondissement Sud-Ouest)	L'événement : Année 2017
Marché de proximité	Parc Jazzmen Parc Oscar-Peterson Parc Bassin du nouveau havre Parc Vinet	Vendredi 7 juillet 2017 Vendredi 14 juillet 2017 Vendredi 21 juillet 2017 Vendredi 28 juillet 2017  Les événements: 16 h à 18 h Montage: 14 h à 16 h Démontage: 18 h à 19 h En cas de pluie : Annulé
Journée hot-dog camp de jour	Parc Ignace-Bourget	L'événement: Jeudi 6 juillet 2017 de 8 h 30 à 15 h Montage: Jeudi 6 juillet 2017 de 8 h 30 à 10 h Démontage: Jeudi 6 juillet 2017 de 15 h à 16 h En cas de pluie : Remis au vendredi 7 juillet 2017
Journée Tremplin Santé	Parc Gadbois	L'événement: Mardi 11 juillet 2017 de 9 h à 16 h Montage: Mardi 11 juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Mardi 11 juillet



OFF-ADOS	Parc Le Ber	2017 de 16 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu L'événement: Mercredi le 12 juillet 2017 de 9h à 19 h Montage: Mercredi le 12 juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Mercredi le 12 juillet 2017 de 19 h à 21 h En cas de pluie : Remis le jeudi 13 juillet 2017 aux mêmes heures
Cinéma clair de lune	Parc Vinet (14 juillet 2017) Parc Oscar-Peterson (4 août 2017)	L'événement: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 18 h à 23 h Montage: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 17 h à 18 h Démontage: Vendredi 14 juillet et 4 août 2017 de 23 h à 23 h 30 En cas de pluie : Annulé
BBQ Sekure Merchants	Parc de l'Ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi 22 juillet 2017 de 11 h à 18 h Montage: Vendredi 21 juillet 2017 de 7 h à 19 h Démontage: Samedi 22 juillet de 18 h à 21 h En cas de pluie : Remis au 28 et 29 juillet 2017
Jeux de la rue	Parc Oscar-Peterson	L'événement: Samedi 22 juillet 2017 de 9 h à 19 h Montage: Samedi 22 juillet 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Samedi 22 juillet 2017 de 19 h à 20 h En cas de pluie : Remis au dimanche 23 juillet aux mêmes heures
NCC Royal Arthur reunion Picnic	Parc Angrignon - pavillon de l'étang	L'événement: Samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 18 h 30 Montage: Samedi 29 juillet 2017 de 7 h à 10 h Démontage: Samedi 29 juillet 2017 de 18 h 30 à 19 h En cas de pluie : Remis au 30 juillet 2017 aux mêmes heures
Place à la Dame	Parc du Bonheur-d'Occasion	L'événement: Les mercredi 2 et 30 août 2017 de 17 h à 21 h 30 et du 9 au 23 août 2017 de 17 h à 19 h Montage: Les mercredi du 2 au 30 août 2017 de 16 h à 17 h Démontage: Les mercredi 2 et 30 août 2017 de 21 h 30 à 22 h et du 9 au 23 août 2017 de

Fête des camps de jour du Sud-Ouest	Parc Gadbois	19 h à 20 h En cas de pluie : Annulé L'événement: Jeudi le 3 août 2017, de 9 h à 16 h Montage: Jeudi le 3 août 2017, de 8 h à 9 h Démontage: Jeudi le 3 août, de 16 h à 17 h En cas de pluie: Maintenu
Swish Montréal	Parc Oscar-Peterson	L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 18 h 30 Montage: Dimanche 6 août 2017 de 9 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 18 h 30 à 21 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ sound system	Parc Angrignon - pavillon de l'étang	L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 20 h Montage: Dimanche 6 août 2017 de 10 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 20 h à 21 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ MPC	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 6 août 2017 de 12 h à 17 h Montage: Dimanche 6 août 2017 de 9 h à 12 h Démontage: Dimanche 6 août 2017 de 17 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ Vigilant	Parc Angrignon - Les étangs	L'événement: Vendredi 11 août 2017 de 15 h à 20 h Montage: Vendredi 11 août 2017 de 7 h à 15 h Démontage: Vendredi 11 août 2017 de 20 h à 22 h En cas de pluie : Maintenu
Grande tournée 375e	Square Sir-George-Étienne-Cartier, parc Gédéon-de-Catalogne; La ruelle Paillason Vert sise entre les rues du Square-Sir-George-Étienne-Cartier et Beaudoin (axe Ouest-Est) et les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Ambroise (axe Nord-Sud).	L'événement: Vendredi 11 août 2017 de 17 h à 23 h, samedi 12 août 2017 de 9 h à 23 h et dimanche le 13 août de 9 h à 19 h Montage: Du jeudi 10 août 2017, 7 h, au vendredi 11 août, 17 h Démontage: Du dimanche 13 août 2017, 17 h, au lundi 14 août 2017, 12 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ MSC	Ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi 12 août 2017 de 10 h à 15 h Montage: Samedi 12 août 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 12 août 2017 de 15 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu

Fête de quartier vecsp	Parc Ignace-Bourget	L'événement: Samedi 12 août 2017 de 11 h à 16 h Montage: Samedi 12 août 2017 de 8 h à 11 h Démontage: Samedi 12 août 2017 de 16 h à 18 h En cas de pluie : Annulé
Barefoot in the park	Parc Saint-Gabriel	L'événement: Dimanche 13 août 2017 de 13 h à 17 h Montage: Dimanche 13 août 2017 de 12 h à 13 h Démontage: Dimanche 13 août 2017 de 17 h à 18 h En cas de pluie : Annulé
BBQ capital one	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 13 août 2017 de 11 h à 17 h Montage: Dimanche 13 août 2017 de 8 h à 11 h Démontage: Dimanche 13 août 2017 de 17 h à 20 h En cas de pluie : Maintenu
Concert Campbell	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: Mercredi 16 août 2017 de 19 h à 20 h 30 Montage: Mercredi 16 août 2017 de 11 h à 18 h Démontage: Mercredi 16 août 2017 de 20 h 30 à 22 h En cas de pluie : Annulé
Vue de ruelle 375e / Ruelle Beaulieu	Rue De Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand; Ruelle Beaulieu	L'événement: Jeudi 17 août 2017, de 17 h 30 à 20 h 45 pour la rue De Biencourt et de 20 h 30 à 23 h pour la ruelle Beaulieu Montage: Jeudi le 17 août 2017, de 15 h à 17 h 30 pour la rue De Biencourt et de 18 h à 20 h 30 pour la ruelle Beaulieu Démontage: Jeudi le 17 août 2017, de 20 h 45 à 22 h pour la rue De Biencourt et de 23 h à 23 h 30 pour la ruelle Beaulieu En cas de pluie : Remise le lendemain, vendredi le 18 août 2017, aux mêmes heures
Vue de ruelle 375e / Ruelle Desnoyers	Ruelle Desnoyers	L'événement: Jeudi le 24 août 2017, de 17 h 30 à 22 h 30 Montage: Jeudi le 24 août 2017, de 16 h à 17 h 30 Démontage: Jeudi le 24 août 2017, de 22 h 30 à 23 h 30 En cas de pluie : Maintenu
Vue de ruelle 375e/Vue de ruelle 375e/ Ruelle Blake	Ruelle Blake	L'événement: Vendredi le 25 août 2017, de 17 h 30 à 22 h 30

Montréal symphonique	Parc Angrignon - les étangs	Montage: Vendredi le 25 août 2017, de 16 h à 17 h 30 Démontage: Vendredi le 25 août 2017, de 22 h 30 à 23 h 30 En cas de pluie : Maintenu L'événement: Samedi 19 août 2017 de 21 h à 23 h Montage: Samedi 19 août 2017 de 9 h 30 à 19 h Démontage: Samedi 19 août 2017 de 23 h à 23 h 59 En cas de pluie : Annulé
Fête ASSOM	Parc D'Arcy-McGee	L'événement: Vendredi 18 août 2017 de 17 h à 20 h 30 Montage: Vendredi 18 août 2017 de 15 h à 17 h Démontage: Vendredi 18 août 2017 de 20 h 30 à 21 h 30 En cas de pluie : Annulé
Les trois journées italiennes	Parc Garneau	L'événement: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 11 h à 21 h Montage: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 9 h à 11 h Démontage: Du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017 de 21 h à 22 h En cas de pluie : Maintenu
BBQ Amazigh	Parc Angrignon - la clairière	L'événement: Samedi 26 août 2017 de 11 h à 17 h Montage: Samedi 26 août 2017 de 7 h à 11 h Démontage: Samedi 26 août 2017 de 17 h à 19 h En cas de pluie : Annulé
Dog fest Montreal	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	L'événement: Samedi et dimanche 26 et 27 août 2017 de 10 h à 18 h Montage: Vendredi 25 août 2017 de 7 h à 18 h Démontage: Lundi 28 août 2017 de 7 h à 18 h En cas de pluie : Maintenu
Épluchette de blé d'inde	Parc Saint-Paul et sur la rue Brisset, entre la rue De Champigny et la rue Le Caron	L'événement: Samedi 2 septembre 2017 de 11 h 30 à 18 h Montage: Samedi 2 septembre 2017 de 9 h à 11 h Démontage: Samedi 2 septembre 2017 de 18 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
Défi Charbonneau	Parc Angrignon - la clairière	L'événement: Samedi 9 septembre 2017 de 10 h à 14

Course familiale famijeunes	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	h Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 9 septembre 2017 de 14 h à 15 h En cas de pluie : Maintenu
Festival de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	L'événement: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 20 h 30 Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 8 h à 9 h Démontage: Samedi 9 septembre 2017 de 20 h 30 à 22 h En cas de pluie : Maintenu
Randonnée de l'espoir	Parc Angrignon - les étangs	L'événement: Dimanche 10 septembre 2017 de 9 h à 13 h Montage: Samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 17 h et dimanche 10 septembre de 6 h à 9 h Démontage: Dimanche 10 septembre 2017 de 13 h à 17 h En cas de pluie : Maintenu
À Saint-Henri on est tricoté serré!	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: Samedi 16 septembre 2017 de 11 h à 16 h Montage: Samedi 16 septembre 2017 de 7 h à 11 h Démontage: Samedi 16 septembre 2017 de 16 h à 19 h En cas de pluie : Maintenu
Parcours céramique	Stationnement arrière, côté Sud, du Marché Atwater (entrée sur la rue Saint-Ambroise)	L'événement: Samedi le 16 septembre et dimanche le 17 septembre 2017, de 10 h à 17 h le 16 septembre et de 9 h à 17 h le 17 septembre Montage: Vendredi le 15 septembre 2017, de 9h à 17 h? Démontage: Lundi le le 18 septembre 2017, de 9 h à 15 h En cas de pluie : Maintenu

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin RACETTE  
Agent de projet

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-06-22

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1173459004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour les immeubles situés au 7163, rue Hamilton et au 7155, rue Hamilton

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Toby Manaças, architecte, déposés et estampillés en date du 27 février 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant la demande de permis numéro 3001138413 permettant la construction du bâtiment situé au 7163, rue Hamilton et les plans déposés et estampillés en date du 4 juillet 2017, accompagnant la demande de permis numéro 3001308832, permettant la construction du bâtiment situé au 7155, rue Hamilton.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-11 08:49

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1173459004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour les immeubles situés au 7163, rue Hamilton et au 7155, rue Hamilton

**CONTENU****CONTEXTE**

Modification du libellé par le remplacement de "transformation du 7155, rue Hamilton" par "construction du 7155, rue Hamilton". Le projet demeure le même, mais le bâtiment existant a été démoli ce qui entraîne donc une reconstruction. (Voir demande de démolition # 3001308824 et demande de permis de construction # 3001308832.)

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Gilles DOMINGUE  
Architecte - planification

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173459004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 7163, rue Hamilton et de transformation du 7155, rue Hamilton

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction numéro 3001138413, et une demande de permis de transformation numéro 3001138407 ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 17 mai 2016, pour la construction d'un bâtiment situé au 7163, rue Hamilton et pour la transformation d'un bâtiment situé au 7155, rue Hamilton. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 3.12, Terre Hudon. L'unité de paysage Terre Hudon, incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, est constituée des parcelles situées de part et d'autre de la rue Hamilton entre le boulevard des Trinitaires et la rue Jolicoeur, des parcelles situées du côté ouest de la rue Hamilton entre les rues Jolicoeur et Denonville ainsi que de celles situées du côté ouest de la rue Beaulieu entre le boulevard De La Vérendrye et la rue Jolicoeur. Le projet nécessite une opération cadastrale pour reconfigurer la limite latérale entre les 2 lots adjacents, appartenant au même propriétaire, afin de pouvoir construire un bâtiment en fond de lot dont le volume sera plus large que le lot existant et d'agrandir le bâtiment existant situé à l'avant du lot. Le bâtiment existant en fond de lot a reçu une décision favorable du Comité d'étude des demandes de démolition le 3 octobre 2012.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-3;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 50 %

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2012-15 - 3 octobre 2012 - Décision du Comité d'étude des demandes de démolition

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à construire un bâtiment en fond de lot (# 7163) de 2 étages et de 3 logements suite à une opération cadastrale et la démolition du bâtiment existant (#7163) ainsi qu'en l'agrandissement du bâtiment situé à l'avant (# 7155). Les logements sont

aménagés sur 2 ou 3 niveaux et sont de type maison de ville, ayant chacun un accès individuel. Chaque logement possède un stationnement extérieur accessible par la ruelle. Les matériaux proposés sont la brique de couleur Endicott Dark Ironspot, et l'acier prépeint de couleur blanche posé à l'horizontal AD-300 R. Les éléments des terrasses, clôtures et boiseries extérieurs seront en lattes de cèdre blanc, fini couleur naturelle, les garde-corps des balcons et perrons d'entrée de chaque logement sont composés d'une plaque métallique perforée prépeint couleur gris fusain et les cadrages des portes et fenêtres sont en aluminium couleur gris fusain. La typologie des logements vise la clientèle familiale avec des unités de 3 ou 4 chambres.

## **JUSTIFICATION**

### **Analyse**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

### **Évaluation et recommandation de la D.A.U.P.**

Suite aux commentaires émis par le CCU lors d'une première présentation le 24 janvier 2017, le projet a été modifié; les perrons ont été reconfigurés, des motifs en brique ont été ajoutés sur la façade, le palier et les marches des perrons sont proposés en bois, une fenêtre a été agrandie, le volume adjacent au bâtiment voisin dont la toiture est en pente a été reculé afin de dégager le coin du bâtiment. Un modèle de brique comportant des tonalités de rouge est proposé (dark ironspot de Endicot) et le paysagement a été amélioré par l'ajout d'arbres fruitiers.

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet;

Lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 14 février 2017, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a recommandé un avis favorable au projet.

### **Recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

Lors de cette même séance, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a aussi émis un avis favorable au projet aux conditions suivantes:

- ne pas reculer le volume adjacent au bâtiment voisin mais plutôt l'aligner;
- le palier et les marches des perrons devront être en béton plutôt qu'en bois.

Le 27 février 2017, la DAUP a reçu des plans modifiés qui respectaient ces conditions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 14 mars 2017 : approbation du PIIA

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-03

Julie NADON  
Chef de division Urbanisme

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur



**Dossier # : 1177365009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification du sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers le nord sur la rue de Rose-de-Lima, entre les rues de Workman et Notre-Dame Ouest;  
Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-07-12 16:02

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177365009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification du sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Actuellement, la circulation sur la rue Rose-de-Lima est autorisée dans les deux sens entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest. Cependant, suite aux travaux de réfection de la rue Notre-Dame Ouest, la configuration de l'intersection Notre-Dame Ouest et Rose-de-Lima sera modifiée. Ceci, nécessite de revoir les déplacements sur le tronçon de la rue Rose-de-Lima situé entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest.

Ainsi, il est proposé de modifier le sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest, en implantant un sens unique vers le nord. Par conséquent, une modification à la réglementation de circulation et de stationnement s'impose.

La circulation sera conservée dans les deux sens entre les rues Saint-Jacques et Workman.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers le nord sur la rue de Rose-de-Lima, entre les rues de Workman et Notre-Dame Ouest.

**JUSTIFICATION**

Actuellement, la circulation sur la rue de Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest, est autorisée dans les deux sens. L'implantation d'un sens unique sur la rue Rose-de-Lima est nécessaire considérant la nouvelle configuration de l'intersection Notre-Dame Ouest et Rose-de-Lima.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. L'arrondissement du Sud-Ouest est facturé par ce dernier, sous forme de charge inter-services.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

La nouvelle signalisation sera en place avant l'ouverture à la circulation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparer et transmettre un ordre de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline LEDOUX  
C/s circulation <<arr. sud-ouest>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-12

Louis-Henri BOURQUE  
Chef de division - Permis et inspections

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Julie NADON  
Chef de division





**Dossier # : 1177695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Opération cadastrale - frais de parc de 48 820 \$ - lot 4 140 513 situé au 767, rue Saint-Rémi

**Recommandation :**

D'accepter la somme de 48 820 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 4 140 513 du cadastre du Québec situé au 767, rue Saint-Rémi, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et de l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot 4 140 513.

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-06-27 15:21

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1177695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Opération cadastrale - frais de parc de 48 820 \$ - lot 4 140 513 situé au 767, rue Saint-Rémi

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du terrain a soumis, en date du 24 mars 2017, un projet d'opération cadastrale (dossier 3001297337), en vue d'identifier un emplacement sous six nouveaux numéros de lot, soit les 6 085 288,6 085 289,6 085 290,6 085 291,6 085 292 et le 6 085 293, le tout étant soumis afin de dégager six assiettes pour développement futur. Une demande de permis de démolition (demande numéro 3001298762) a été déposée le 12 avril 2017 pour le bâtiment situé sur le lot 4 140 513. Le permis de démolition numéro 3000643654 -17 a été émis le 24 avril 2017.

Six demandes de permis de construction (demande numéro 3000719364,3000719365,3000719366,3000719367,3000719368 et 3000719369) ont été déposées le 17 septembre 2013 pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et 7 logements sur chacun des nouveaux lots;

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande de verser les frais de parc en argent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'emplacement est situé du côté nord de la rue Saint-Rémi, à l'est de la rue Cazalais. La superficie totale des lots est de 219.60 m<sup>2</sup>. Selon l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (RCA14 22014) et l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), les lots projetés 6 085 288,6 085 289,6 085 290,6 085 291,6 085 292 et le 6 085 293 doivent faire l'objet de frais de parc, puisqu'il s'agira de nouveaux lots constructibles.

La Direction des infrastructures - Division de la géomatique, a été consultée à cet effet et aucuns frais de parc n'ont été imputés antérieurement sur cet emplacement.

La valeur réelle du lot 4 140 513 (2196.60 m<sup>2</sup>) est évaluée à 488 200 \$, pour un taux de base de 222.25 / m<sup>2</sup>.

Les lots projetés 6 085 288,6 085 289,6 085 290,6 085 291,6 085 292 et le 6 085 293, cadastre du Québec sont conformes au Règlement de lotissement de l'arrondissement du sud-ouest RCA 14 22014.

## **JUSTIFICATION**

Le versement d'un terrain correspondant à 10 % de la superficie du lot, représentant 219.66 m<sup>2</sup>, n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation. Le propriétaire n'a fait aucune proposition de cession de terrain à des fins de parc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Calcul des frais de parc :

Dimensions des lots projetés dans le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest :

Numéro de lot largeur(m) Profondeur (m) surface (m<sup>2</sup>)

6 085 288 9.30 m 35.95 m 334.3 m<sup>2</sup>

6 085 289 9.32 m 35.95 m 335.0 m<sup>2</sup>

6 085 290 11.94 m 35.95 m 429.0 m<sup>2</sup>

6 085 291 9.30 m 35.95 m 334.3 m<sup>2</sup>

6 085 292 9.32 m 35.95 m 335.0 m<sup>2</sup>

6 085 293 11.30 m 35.95 m 429.0 m<sup>2</sup>

Le propriétaire doit déposer un chèque visé de 48 820 \$ comme paiement d'une somme équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot 4 140 513 du cadastre du Québec préalablement à l'approbation du plan de l'opération cadastrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résolution du conseil d'arrondissement acceptant la somme de 48 820 \$ ;

- Approbation du permis de lotissement (dossier 3001297337).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le tout est conforme aux dispositions du Règlement sur le lotissement (RCA14-22014) et du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du sud-ouest (14-027) permettant à la Ville de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent, préalablement à l'approbation d'une demande de permis de lotissement exigeant une contribution à des fins de parc.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kamal HAMD AOUI  
Agent du cadre bâti

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-12

Louis-Henri BOURQUE  
Chef de division - Permis et inspections

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur